

Gestion du système d'information foncière

Un institut géographique national en gestation P.7



Formalités foncières

L'OTR prône la conformité aux nouvelles mesures P.7

Diplomatie P.2

Col Ouro-Koura Agadazi, nouvel ambassadeur du Togo en France



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations générales d'analyses et de publicité

N° 901 du 17 février 2025

Sénatoriales P.3



Victoire écrasante du parti UNIR



Diplomatie

Col Ouro-Koura Agadazi, nouvel ambassadeur du Togo en France

A tête de l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT), le Colonel Ouro-Koura Agadazi, est nommé par décret Présidentiel, ambassadeur du Togo près de la République Française.

L'ancien ministre togolais de l'agriculture Sur proposition du Ministre des

Affaires Etrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'extérieur, vu la constitution du 6 Mai 2024, sera donc en poste dans la représentation togolaise en République française.

Monsieur Ouro- Koura Tchagara Agadazi nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la

république togolaise près la république française, remplace le Colonel Calixte Batossi Madjoulba, actuel Ministre de la Sécurité et de la Protection civile.

Cette nomination vient renforcer une fois encore les liens diplomatiques entre le Togo et la France.

MF



SNB SOCIÉTÉ NOUVELLE DES BOISSONS

Jusqu'au 30 MARS 2025

500F **50CL**

www.snb.tg

AVEC **DJAMA**, ON EST **ENSEMBLE**

f i x in

Sénatoriales

Victoire écrasante du parti UNIR

Le passage à un nouveau régime, notamment parlementaire, avec l'adoption d'une nouvelle constitution, est acté le samedi 15 février dernier par les élections sénatoriales qui se sont déroulées sur l'étendue du

BÂTIR qui totalise 2 sièges, UFC 1 siège, Togo autrement 1 siège, CLE 1 siège, la liste indépendante en lice à cette joute électorale compte également 1 siège.

Dans les prochains jours le chef de l'Etat procèdera à



territoire national avec le triomphe d'Union pour la République (Unir).

Très attendu, ce scrutin sénatorial sous la houlette de la Commission électorale indépendante (CENI), s'est déroulé dans le calme dans tous les centres de vote prévus à cet effet.

1527 conseillers municipaux et 179 conseillers régionaux ont

la nomination des 20 autres sénateurs. Ceci se fera après confirmation des résultats provisoires par la Cour Constitutionnelle. Ainsi, ces élections sénatoriales rebattent toutes les cartes. Une entrée dans la Vème République qui sera marquée par l'entrée en congrès de l'Assemblée nationale et du Sénat pour l'élection du futur président



accompli leur devoir civique. Après la fermeture des bureaux de vote, quelques heures plus tard, l'instance chargée d'organiser ces élections a publié les résultats provisoires.

Union pour la République termine en tête avec 34 sièges sur 41. Le parti présidentiel est suivi de

de la République. La fonction de président de la République honorifique désormais, l'exercice du pouvoir sera l'affaire du président du Conseil, chef du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Dans le schéma actuel, Faure Gnassingbé a toute les chances d'occuper ce poste. Après donc la



démonstration de force opérée lors des élections législatives (108 sièges remportés sur 113), le parti bleu et blanc apporte une confirmation de son assise solide dans le landerneau politique togolais.

Il est donc évident que, par leur boycott, certains partis notamment l'Alliance nationale pour le changement (ANC), les Forces démocratiques pour la République (FDR) et la Dynamique pour la majorité

du peuple (DMP, regroupement de partis politiques et d'organisations de la société civile) fragilisent leur présence politique et compromettent leur lutte.

MF



Scrutin sénatorial : Le vote s'est déroulé dans la quiétude

Le Togo a tenu samedi 15 février dernier, ses premières élections sénatoriales. Au total, 1527 conseillers municipaux et 179 conseillers régionaux ont accompli leur devoir citoyen en accordant leurs voix aux quarante-un sénateurs qui siégeront aux côtés de vingt autres au sénat.

Les opérations de vote se sont déroulées dans un climat de paix et de quiétude. Sur toute l'étendue du territoire national, l'engouement était de taille dans presque toutes les Commissions Electorales Locales

Indépendantes (CELI). Première du genre, les conseillers ont manifesté leur grand intérêt pour une participation active à ce scrutin.

Dans toutes les préfectures, les opérations de vote se sont bien déroulées. Sous le regard bienveillant des membres des bureaux de vote, délégués des partis politiques engagés, observateurs en mission électorale et agents de l'ordre et de sécurité chargés des élections sénatoriales 2025, chaque conseiller municipal ou conseiller régional s'est

prêté aux formalités de contrôle d'identité et d'identification sur la liste des électeurs avant de voter librement le candidat de son choix.

Notons que ces opérations ne s'arrêtent pas seulement au vote et se poursuivent avec le dépouillement, l'acheminement et la compilation des résultats du scrutin de chaque CELI vers la commission électorale nationale indépendante (CENI) chargée de la proclamation provisoire des résultats.

Le déroulement et la



réussite de ses élections ont été une véritable satisfaction à tous les niveaux. Ce qui représente

une avancée significative dans l'enracinement de la démocratie au Togo.

Elom

Élections sénatoriales au Togo : Quels enjeux ?



Après plusieurs mois de préparations, les élections sénatoriales ont eu lieu samedi 15 février 2025 sous le regard bienveillant des observateurs nationaux, délégués de partis politiques et membres des bureaux de vote.

En attendant la proclamation définitive des résultats par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), l'on doit noter que les 39 préfectures que compte le Togo ont droit à un sénateur, à l'exception des préfectures d'Agoè-Nyive et du Golfe dans le Grand Lomé qui auront chacune deux.

Une fois proclamés par la CENI, ces derniers auront pour tâche de représenter les collectivités territoriales, notamment les régions et les communes. Tout comme l'Assemblée nationale, ils voteront la loi, vont contrôler les actions du gouvernement et feront l'évaluation des politiques publiques. Aussi, vont-ils s'assurer de l'effectivité des voies de désenclavement des préfectures.

Rappelons que l'opérationnalisation du Sénat permettra au Parlement de disposer désormais de deux chambres, conformément aux nouvelles dispositions qui consacrent la Vème République.

Kodjovi



Plan International

Awa Ba fait le point de sa mission au Togo

Après cinq années de service, Awa Faly, Représentante résidente de Plan International au Togo fait ses adieux à la Terre de nos aïeux. En fin de mission, la responsable de l'ONG internationale a fait, mercredi 12 février, le point sur son mandat avec le PM, Victoire Dogbé.

mission, la représentante a surtout mis en lumière l'augmentation significative des investissements en faveur des enfants et des filles. Elle n'a pas occulté le renforcement des interventions de Plan International dans la région des Savanes, selon les priorités gouvernementales.

En effet, ces échanges avec la cheffe de l'exécutif togolais a été l'occasion de revisiter les actions de Plan international au Togo. En cinq ans de

Par ailleurs ce point fait au PM Dogbé a permis de souligner la continuité du programme de parrainage sur l'ensemble du territoire,



impliquant 124 cantons sommet mondial des filles partenaires ainsi que le organisé pour la première fois

en Afrique.

« Nous restons aux côtés des populations togolaises, en particulier des enfants et des filles. Notre ambition est de faire éclore une société juste et égalitaire dans laquelle tous les enfants ont des opportunités d'apprendre, de s'épanouir, de s'exercer à la citoyenneté. Nous allons continuer ce travail, bien sûr, avec abnégation, l'orientation des autorités et la participation de toutes et tous », a-t-elle déclaré.

MF



COMMUNIQUÉ

Relatif à la prorogation du délai de dépôt des productions dans le cadre du concours médiatique OTR-OTM

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM) informe les professionnels des médias désireux de participer au concours de production médiatique conjointement organisé avec l'Office Togolais des Recettes (OTR) sur le thème : « Les réformes majeures de l'OTR de 2014 à 2024 » que la date limite de dépôt des productions initialement fixée au 31 janvier 2025, est repoussée au 28 février 2025 à 17h.

Ce concours vise à encourager et récompenser les meilleures productions journalistiques mettant en lumière les réformes engagées par l'OTR au cours des dix dernières années.

Les journalistes intéressés disposent donc d'un délai supplémentaire pour finaliser et soumettre leurs productions.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'OTR ou l'OTM aux adresses habituelles.

Fait à Lomé, le 04 février 2025

Le Président de l'OTM,

Fabrice PETCHEZI

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités

Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 91 36 37 55

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Alassani A.
Stanislas

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

Enseignement supérieur :

Les Universités de Lomé et de Kindia scellent un partenariat

Un partenariat lie désormais les Universités de Lomé (UL) et de Kindia en Guinée Conakry. Une convention est paraphée la semaine dernière par Adama Mawulé Kpodar, président de l'Université de Lomé, et Akoye Massa Zoumanigui, recteur de l'Université de Kindia.

Grâce donc à ce partenariat les deux établissements togolais et guinéen vont établir une coopération dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, et favoriser la mobilité des enseignants, chercheurs et

étudiants. Aussi, Il est également question à travers cette collaboration de développer entre lesdites institutions des projets de recherche communs, échanger des informations et publications scientifiques, sans oublier des conférences et rencontres académiques.

Des programmes seront élaborés et définis conjointement par les responsables chargés de l'exécution du partenariat dans les deux universités. Les deux universités prendront des dispositions pour faciliter les démarches administratives et partager



leurs expertises.

Pour cette convention qui va durer cinq ans, un comité de suivi a été mis sur pied. Sa mission est d'assurer la mise en œuvre effective de

la convention, conclue pour une durée de cinq ans. Il est composé notamment des directeurs de la Coopération des deux universités, qui veilleront à la bonne application des

engagements pris.

Ce partenariat consolide la dynamique de l'Université de Lomé, visant à établir un vaste réseau de partenaires sur le plan international.

M F

Fraudes dans la prise en charge de certains assurés

La clinique Espérance 22 et une partie du personnel suspendus

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) ont suspendu la clinique Espérance 22 de toutes activités en lien avec l'Assurance Maladie Universelle (AMU).

Cette décision qui va durer douze (12) mois est notifiée aux responsables de cette clinique, par le biais d'un communiqué signé le vendredi 14 février 2025 par le Directeur général des deux organismes en charge de la gestion de l'AMU.

L'objet de cette décision est dû à des fraudes constatées dans le cadre de la prise en charge de certains assurés, notamment dans l'achat de verres médicaux, après un rapport de contrôle et d'enquête des services techniques de la CNSS.

Une décision qui affecte directement la capacité de

la clinique et du personnel concerné à prescrire et à délivrer des soins dans le cadre de l'AMU, afin de protéger les assurés et garantir l'intégrité du système de santé.

Le communiqué stipule que les accords de partenariat et la convention qui liaient ladite clinique à ces deux organismes de gestion de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) sont désormais suspendus. Ce qui fera que la clinique ne pourra plus bénéficier des avantages liés à l'AMU pour la période précisée.

Par rapport à cette même suspension, elle touche le code formation sanitaire et celui prescripteur en l'occurrence HAZOU Essossimna, technicien supérieur d'ophtalmologie de la clinique en question.

Soulignons que cette mesure prise par la CNSS et l'INAM doit servir d'exemple aux autres



UNE SEULE ASSURANCE MALADIE.
DEUX GESTIONNAIRES

**CNSS ET INAM,
ENSEMBLE POUR UNE
COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE (AMU)**

8323

8220

cliniques qui collaborent aussi avec les deux organismes de gestion de l'AMU. Car elle converge dans le sens de lutter efficacement contre les abus au sein du système de santé togolais, et de garantir une bonne prise en

charge équitable à l'endroit de tous les bénéficiaires de l'AMU.

Les premiers responsables de la CNSS et de l'INAM profitent de l'occasion pour réaffirmer une fois encore leur

engagement à renforcer le contrôle et la transparence dans la gestion de l'assurance maladie universelle, visant à préserver la confiance des assurés et garantir l'efficacité du système.

Elom

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

SAFER

Formalités foncières

L'OTR prône la conformité aux nouvelles mesures

Conformément aux articles 223 et 290 du Code Foncier et Domanial, l'Office Togolais des Recettes (OTR) invite les usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) que toute requête liée aux formalités foncières devra impérativement être assortie d'une provision équivalente aux frais présumés de la procédure.

Une exigence qui selon l'office, prendra effet à compter du 1er mars 2025.

L'objectif de cette

exigence, s'inscrit dans le cadre de l'application rigoureuse du Code Foncier et Domanial. Ses formalités foncières concernent notamment les inscriptions d'hypothèques, les baux, les réévaluations et les mutations totales.

À cet effet, le dépôt des réquisitions auprès du livre foncier sera conditionné par le règlement préalable d'une provision couvrant l'intégralité des frais afférents.



Par conséquent, l'OTR invite les usagers à prendre les dispositions nécessaires dans le but de se conformer

à la nouvelle mesure et réaffirme son engagement à garantir une gestion efficiente et transparente du

cadastre et des transactions foncières au Togo.

Elom

ANASAP

Vers une réorientation du cadre réglementaire

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 13 février 2025, sous la présidence du chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé. A l'issue des travaux, le Conseil a examiné le décret modifiant le décret n°2013-082/PR du 12 décembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP).

L'ANASAP est créée à l'origine comme un organisme d'appui-conseil, de concertation, de coordination et de contrôle.

Mais, dans la pratique, l'agence a été sollicitée pour des interventions de terrain visant à juguler une situation d'insalubrité généralisée, en particulier à Lomé la capitale.

Après une dizaine d'années de prise en charge réussie de missions d'exécution sur la base des dispositions pertinentes relatives à la décentralisation et au fonds d'aide aux collectivités territoriales, il y a lieu de réaliser une réorientation du cadre réglementaire de l'agence nationale d'assainissement et de



salubrité publique, en arimant son texte fondateur à son activité effective.

C'est l'objet de ce décret qui devra notamment prendre en compte les réalités de l'administration

décentralisée ainsi que de l'existence du District autonome du Grand Lomé pour une répartition des attributions et des responsabilités de chaque intervenant dans la chaîne

de l'assainissement et de la salubrité, pour garantir aux populations un environnement public propre et un cadre de vie sain.

La Rédaction

Gestion du système d'information foncière

Un institut géographique national en gestation

Afin d'améliorer la gestion du système d'information foncière, à travers la réforme foncière, à travers une communication, a



foncière aux niveaux national et local, la ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de

proposé au conseil des ministres du jeudi 13 février dernier, la création de l'Institut



géographique national du Togo.

L'objectif pour le gouvernement est d'entreprendre des mesures destinées à repenser l'organisation institutionnelle du système de cartographie

nationale, afin de répondre aux différentes ambitions, de moderniser le pays et de renforcer ses structures, d'une part, et d'autre part de tenir compte des évolutions techniques en matière de traitement des informations géographiques.

Au nombre de ces mesures figure la transformation de l'actuelle direction générale de l'information géographique et de la cartographie en un institut doté d'une autonomie de gestion administrative et financière.

Elom

Yas

Forfait Appel

249F

5000F
Appels tous réseaux nationaux

***909*442#**

Ce dimanche, tout le monde aura de tes nouvelles !

valable pour les appels effectués vers les réseaux nationaux les dimanches de 0H à 23H59

Yas.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Abonnez-vous à notre chaîne **WhatsApp** pour ne rater aucune information de l'OTR.

bit.ly/whatotr

Sur notre chaîne WhatsApp, retrouvez nos vraies informations en temps réel.

OTR
LES TARIFS EN VIGUEUR SUR LES VEHICULES A MOTEUR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg